



VILLE de RODEZ

## ARRÊTÉ

Délégation permanente de fonction et de signature  
Solidarités, santé, sécurité et prévention  
Monsieur Serge JULIEN  
10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

AG 2026-0500

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code Général de collectivités territoriales et notamment ses articles

Article L2122-18 « Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal. »

Article L2122-20 « Les délégations données par le Maire en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées. »

Vu la délibération n°DEL2026001 du 27 mars 2026 portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°DEL2026002 du 27 mars 2026 portant élection du Maire de la commune Monsieur Stéphane MAZARS,

Vu la délibération n°DEL2026003 du 27 mars 2026 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire à 10,

Vu la délibération n° DEL2026004 du 27 mars 2026 portant élections des Adjoints au Maire,

Attendu l'importance des affaires municipales et considérant que pour le bon fonctionnement des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire de donner délégation permanente de fonction et de signature à Monsieur Serge JULIEN, 10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, dans le domaine des solidarités, de la santé, de la sécurité et de la prévention,

### Arrête

#### **Article 1 - Délégation permanente de fonction et de signature**

Par le présent arrêté, il est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité, une partie de mes fonctions à Monsieur Serge JULIEN, 10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

#### **Article 2 - Domaine et étendue de la délégation de fonction**

Délégation permanente de fonction est donnée à Monsieur Serge JULIEN, 10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences suivants :

Social :

- Action sociale, lien social, médiation
- Lutte contre l'isolement, conseil des aînés, solidarité
- Lutte contre la pauvreté
- Lien avec les associations à caractère social, demandes de subventions

Politique de prévention en santé :

- Santé publique, santé mentale
- Prévention, addictions

Commande publique, marchés publics et contrats publics :

- Vice-Président de la commission d'appel et de la commission des marchés

Sécurité :

- Occupation du domaine public
- Sécurité et tranquillité publique
- Dépôts de plaintes
- Vidéoprotection
- Rappel à la loi
- Mise en sécurité des biens et des personnes
- Relations avec les partenaires et institutions de la sécurité publique
- Circulation et sécurité routière

**Article 3 - Domaine et étendue de la délégation de signature**

La délégation permanente de fonction définie à l'article 2 du présent arrêté comprend également délégation permanente de signature par Monsieur Serge JULIEN, 10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, de tous les actes suivants :

Tous les documents, courriers, certificats, invitations, attestations, déclarations, notifications, demande de pièces complémentaires, procès-verbaux (réception des travaux, levées des réserves, ...), avis de la Ville, convocations, contrat, compte-rendu, constatations, et tous actes administratifs et pièces relatifs à la délégation de fonction.

Sont notamment concernés tous actes administratifs et pièces relatives à la vie des marchés publics (registre de dépôts NBE, DGD, PV de réception des travaux, de réserves, prolongation de la durée du marché, ...), à la mise en œuvre de mesures de sécurité et tranquillité publiques (arrêtés de police et de mise en sécurité) à et à la gestion de la politique sociale de la Ville.

**Article 4 - Responsabilité et surveillance de la délégation**

La présente délégation est donnée sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire à Monsieur Serge JULIEN, 10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire. Elle est révocable à tout moment.

Monsieur Serge JULIEN, 10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, rend compte, sans délai, au Maire de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation de fonctions et de signature.

La signature de Monsieur Serge JULIEN, 10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, qui sera apposée sur les actes pris dans le cadre de la présente délégation portera les mentions suivantes :

Le Maire,  
Pour Le Maire et par délégation,  
Monsieur Serge JULIEN,  
10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,  
Chargé des solidarités, santé, sécurité et prévention

**Article 5 - Exercice de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge JULIEN, 10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégation est donnée à Monsieur Clovis DESTREBECQ, Adjoint au Maire pour exercer les attributions définies aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

La signature de Monsieur Clovis DESTREBECQ, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, qui sera apposée sur les actes pris dans le cadre de la présente délégation portera les mentions suivantes :

Le Maire,  
Pour Le Maire et par délégation,  
Monsieur Clovis DESTREBECQ,  
8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

**Article 6 - Conditions d'exécution**

Le Directeur Général des Services Communaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis en Préfecture, publié et notifié aux intéressés.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame La Préfète, Monsieur Le Trésorier Principal, Monsieur Le Procureur de la République, aux intéressés, aux conseillers municipaux.

**Article 7 - Recours**

La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Fait à Rodez, le 13 avril 2026

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté  
Transmis en Préfecture le 14 avril 2026  
Notifié le 13 avril 2026  
Publié le 14 avril 2026

Le Maire,  
Signé : Stéphane MAZARS  
Acte dématérialisé

Notification :

Monsieur Serge JULIEN,  
10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Monsieur Clovis DESTREBECQ,  
8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture  
012-211202023-20260413-ARAG20260500-AR  
Reçu le 14/04/2026